

Tout ce qu'il faut savoir pour se protéger des moustiques



LES MOUSTIQUES PEUVENT TRANSMETTRE DES MALADIES

A Mayotte, le **chikungunya** et la **dengue** sont transmis par un moustique (*aedes ou moustique tigre*) qui peut piquer l'homme à tout moment de la journée.

Le **paludisme** est transmis à l'homme par une autre espèce de moustique (*anophèle*) qui pique dès le crépuscule jusqu'à la levée du jour

Plusieurs espèces de moustiques peuvent éventuellement transmettre la **Fièvre de la Vallée du Rift** à l'homme, après s'être infectées sur un animal malade.



Une personne est infectée par le virus



Elle se fait piquer par un moustique



qui tombe malade à son tour



Le moustique infecté pique une personne saine

COMMENT SE PROTÉGER DES MOUSTIQUES ?

EN ÉVITANT DE SE FAIRE PIQUER :



EN ÉVITANT LA PROLIFÉRATION DES MOUSTIQUES :



FOCUS SUR LA DENGUE

QUELS SONT LES SYMPTÔMES ?



QUE FAIRE EN CAS DE SYMPTÔMES ?

- Je ne prends ni aspirine ni anti-inflammatoires
- Je consulte immédiatement un médecin
- Je continue de me protéger des piqûres de moustiques

Appliquer ces gestes de prévention, c'est aussi se protéger de toutes les autres maladies transmises par les moustiques (chikungunya, paludisme, Fièvre de la Vallée du Rift, etc)

LES MISSIONS DE L'ARS

En cas de signalement d'un ou plusieurs malades dans votre quartier, une équipe de lutte anti-vectorielle interviendra à votre domicile pour :

- vous rappeler les gestes de prévention
- vérifier que les gîtes larvaires ont bien été éliminés autour de chez vous
- réaliser des traitements insecticides
- rechercher dans votre entourage des personnes pouvant présenter des symptômes de la maladie
- capturer des moustiques adultes autour de chez vous



ATTENTION : Pendant la saison des pluies, les autorités sanitaires rappellent à la population d'être vigilante car les conditions météorologiques sont plus favorables au développement des moustiques.

KASHIKAZI, BASSI MBOU !*

*À LA SAISON DES PLUIES, LUTTONS CONTRE LES MOUSTIQUES

POUR PLUS D'INFORMATIONS

ARS Mayotte
Service de Lutte Anti Vectorielle
Tél : 0269 63 87 30

